Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260309-DM122026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 2 mars 2026
Date d'affichage : 2 mars 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.
Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUR - M. Christian NAUDIN – Mme Elisabeth PUILLANDRE - Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC – Mme Ludivine LEMARCHAND - M. Hubert COZ
Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Antinéa FAMEL (procuration à Mme GUELOU), Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ)
Absente : Mme Annaig ETIENNE
Secrétaire de séance : M. Patrick COAT

DELIBERATION 12/2026
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VOTE DES MONTANTS POUR L'ANNEE 2026

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations en ayant fait la demande.

Pour rappel, concernant les subventions versées au nombre d'adhérents, le montant reste fixé pour cette année 2026 à 20 euros par adulte (+18 ans) et 32 euros par enfant

La Commission culture, patrimoine, vie associative et sportive, réunie le 24 février 2026, a étudié les montants demandés par les associations dont le dossier complet est parvenu en mairie. Elle propose les montants suivants:

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Tennis club ETC	4000 €
LE CLUB DU BON TEMPS	400 €
ARC EN CIEL	1400 €
ESF ST-AGATHON Football	5000 €
OCCE Ecole maternelle	850 €
Asso des propriétaires et chasseurs	400 €
OCCE Ecole élémentaire	1000 €
Les randonneurs du Frout	400 €
Le Jardin au bout du chemin	400 €
APE	1000 €
La marche nordique	400 €
La SOCQUETTE LEGERE	400 €
ESF Gym du Frout	400 €
Comité d'animation	1400 €
En bout de table	300 €
Asso Art et Création	1500 €
Association "quartier de Toullan"	150 €
	19 400 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260309-DM122026-DE

ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES :

Anciens d'Algérie FNACA	ST-Agathon-Ploumagoar	400 €
FFME Escalade Club Armor Argoat	PLOUISY	160 €
LOISIRS SPORT DETENTE	PLELO	32 €
ACDASC CAP SPORTS	PABU	4800 €
TGA GUINGAMP	GUINGAMP	472 €
STUDIO DANSE ET FORME	GUINGAMP	300 €
Comité des fêtes ST-LOUP	GUINGAMP	1000 €
GUINGAMP BADMINTON	GUINGAMP	300 €
GUINGAMP VOLLEY BALL	GUINGAMP	100 €
BULLE D'EAU	GUINGAMP	384 €
AS Begard Athlétisme	BEGARD	20 €
AR REDADEG (course pour langue bretonne)	MORDELLES	250 €
RKB Radio Kreiz Breizh	Rostrenen	50 €
MFR de Plérin	PLERIN	32 €
Paimpol Armor Rugby club	PAIMPOL	32 €
MFR	LOUDEAC	20 €
IFAC - Sup IFAC Campus Métiers		20 €
Les cavaliers EDL	Pommerit Le Vicomte	64 €
		8436 €

TOTAL 27 836 €

Entendu l'exposé de M. NORMANT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus

AUTORISE Mme la Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Maire,